



FAQ 32 : Exemple de calculs pour la formation

La Sous-Commission Interprétation Nouveauté Modification de la CCT (ci-après SC IMN) a travaillé sur les différents articles de la formation, notamment sur la manière d'appliquer l'art. 37 CCT « Formation du personnel éducatif auxiliaire ». Afin de faciliter la compréhension pour les structures, des exemples de calculs sont présentés.

La SC IMN propose trois exemples d'application de l'art. 37 CCT pour les structures préscolaires et pour les structures parascolaires. Ces exemples sont conformes et respectent les minimas de la CCT. L'employeur reste libre d'aller au-delà de ces minimaux.

Exemple 1 : La personne travaille à 60% (lundi, mardi et jeudi). Il s'agit d'une ASE avec 5 ans d'expérience et un salaire mensuel de CHF 5'250.-.

Elle désire suivre une formation à l'ESEDE/HETSL. Les jours de cours sont les jeudi et vendredi. La personne devant être au minimum à 50% sur le terrain, elle doit modifier ses heures de travail et venir travailler les lundi, mardi et mercredi. Lorsqu'elle est au cours les jeudi et vendredi, 50% de ce temps est compris comme temps de travail, au prorata de son taux d'activité.

Exemple 2 : La personne travaille à 60% (lundi, mardi et jeudi). Il s'agit d'une ASE avec 5 ans d'expérience et un salaire mensuel de CHF 5'250.-.

Elle désire suivre une formation à l'ESSIL/ARPIH. Les jours de cours ne sont pas fixes, mais ont lieu une semaine sur deux.

Il est possible de lisser les horaires sur l'année. La personne travaille une semaine les lundi, mardi et mercredi et une semaine les lundi et mardi. Pour compenser les semaines blocs, elle demande de travailler pendant les vacances scolaires.

Exemple 3 : la personne travaille en préscolaire à 80%. Il s'agit d'une ASE avec 5 ans d'expérience et un salaire mensuel de CHF 5'250.-.

- La personne réduit son taux d'activité à 60%.
- La personne maintient son taux d'activité à 80%. La personne étant au cours à 40%, il restera un solde d'heures négatives à rattraper en fin de formation. Cependant, il n'est pas souhaitable d'avoir trop d'heures négatives à la fin de la formation.

Structure préscolaire

préscolaire max 8.5h auprès des enfants
10% de THE
temps de suivi = 1h/semaine

Exemple 1

60% initial = 24h par semaine
le 60% a pu être maintenu sur 3 jours durant la formation

Lundi	6h30-10h30 4	11h-15h30 4.5	Total 8.5
Mardi	9h30-14h 4.5	14h30-18h30 4	Total 8.5
Jeudi	6h30-10h00 3.5	10h30-14h 3.5	Total 7

Salaire mensuel 5 250.00
Taux d'occupation 60%
Salaire mensuel brut au TOC 3 150.00

Temps passé aux cours 600h
Temps à tenir compte 180h (600/2*60%)
Taux d'occupation hebdo suppl. 8.65% (180/52/40)

Taux contractuel durant la formation 68.65%
Salaire mensuel durant la formation 3 604.33

Salaire à 60% 3 150.00
gain de salaire mensuel 454.33

Structure parascolaire

parascolaire max 9h auprès des enfants
10% de THE
temps de suivi = 1h/semaine

Exemple 1

60% initial = 29h40 travaillées par semaine (sur 38 semaines)
maintien du 60% payé -> 26h travaillées sur 3 jours sur les 38 semaines scolaires (65%)
pour maintenir un revenu identique, l'amplitude horaire est très grande et devra certainement inclure
soit des tâches administratives soit le suivi d'un apprenti

Lundi	7h00-09h00 2	10h30-14h30 4	15h30-18h30 3	Total 9
Mardi	6h30-10h00 3.5	11h30-15h30 4		Total 7.5
Jeudi	6h30-10h00 3.5	11h00-15h00 4	15h30-17h30 2	Total 9.5

Salaire mensuel 5 250.00
Taux d'occupation 52.55%
Salaire mensuel brut au TOC 2 758.88

Temps passé aux cours 600h
Temps à tenir compte 157.65h (600/2*52.55%)
Taux d'occupation hebdo suppl. 7.58% (157.65/52/40)

Taux contractuel durant la formation 60.13%
Salaire mensuel durant la formation 3 156.79

Salaire à 60% 3 150.00
gain de salaire mensuel 6.79

Structure préscolaire

préscolaire max 8.5h auprès des enfants
10% de THE
temps de suivi = 1h/semaine

Exemple 2

60% initial = 24h par semaine

Lundi	6h30-10h30 4	11h-15h30 4.5	Total 8.5
Mardi	9h30-14h 4.5	14h30-18h30 4	Total 8.5
Jeudi	6h30-10h00 3.5	10h30-14h 3.5	Total 7
Lundi	6h30-10h30 4	11h-15h30 4.5	Total 8.5
Mardi	9h30-14h 4.5	14h30-18h30 4	Total 8.5

Lissage sur le mois : 41h sur 2 semaines = 20.5h par semaine = 51.25%

Salaire mensuel	5 250.00
Taux d'occupation	51.25%
Salaire mensuel brut au TOC	2 690.63
Temps passé aux cours	600h
Temps à tenir compte	153.75h (600/2*51.25%)
Taux d'occupation hebdo suppl.	7.39% (153.75/52/40)
Taux contractuel durant la formation	58.64%
Salaire mensuel durant la formation	3 078.70
Salaire à 60%	3 150.00
perte de salaire mensuel	- 71.30

Structure parascolaire

parascolaire max 9h auprès des enfants
10% de THE
temps de suivi = 1h/semaine

Exemple 2

60% initial = 29h40 travaillées par semaine (sur 38 semaines)

On doit arriver à un 50% annualisé ce qui correspond à 24h45 par semaine

Lundi	7h00-09h00 2	10h30-14h30 4	15h30-18h30 3	Total 9
Mardi	6h30-10h00 3.5	11h30-15h30 4		Total 7.5
Jeudi	6h30-10h00 3.5	11h00-15h00 4	15h30-17h30 2	Total 9.5
Lundi	7h00-09h00 2	10h30-14h30 4	15h30-18h30 3	Total 9
Mardi	6h30-10h00 3.5	11h30-15h30 4		Total 7.5

Lissage sur le mois : 42.5h sur 2 semaines = 21.25h par semaine = 53.13% travaillé = 42.95% payés
manco d'h. travaillées : 3.5h/semaines sur 38 semaines = 132.5h à travailler durant les vacances scolaires
on arrive donc à un 50% payé ce qui correspond à un 61.88% travaillé
il serait préférable que la personne puisse travailler les mercredis et les jours d'alternance
afin de faire un maximum d'heures sur les semaines scolaires

Salaire mensuel	5 250.00
Taux d'occupation	50.00%
Salaire mensuel brut au TOC	2 625.00
Temps passé aux cours	600h
Temps à tenir compte	150h (600/2*50%)
Taux d'occupation hebdo suppl.	7.21% (150/52/40)
Taux contractuel durant la formation	57.21%
Salaire mensuel durant la formation	3 003.53
Salaire à 60%	3 150.00
perte de salaire mensuel	- 146.48

Structure préscolaire

préscolaire max 8.5h auprès des enfants

10% de THE

temps de suivi = 1h/semaine

Exemple 3

80% initial = 32h par semaine

passage à 60% sur 3 jours durant la formation

Lundi	6h30-10h30 4	11h-15h30 4.5	Total 8.5
Mardi	9h30-14h 4.5	14h30-18h30 4	Total 8.5
Jeudi	6h30-10h00 3.5	10h30-14h 3.5	Total 7

Salaire mensuel	5 250.00
Taux d'occupation	60%
Salaire mensuel brut au TOC	3 150.00

Temps passé aux cours	600h	
Temps à tenir compte	180h	(600/2*60%)
Taux d'occupation hebdo suppl.	8.65%	(180/52/40)

Taux contractuel durant la formation	68.65%
Salaire mensuel durant la formation	3 604.33

Salaire à 80%	4 200.00
manco de salaire mensuel	- 595.67

Exemple 3

80% initial = 32h par semaine

cumul d'heures en négatif

Lundi	6h30-10h30 4	11h-15h30 4.5	Total 8.5
Mardi	9h30-14h 4.5	14h30-18h30 4	Total 8.5
Mercredi	07h00-10h30 3.5	11h-15h30 4.5	Total 8
Jeudi	6h30-10h00 3.5	10h30-14h 3.5	Total 7

Salaire mensuel	5 250.00
Taux d'occupation	80%
Salaire mensuel brut au TOC	4 200.00

Temps passé aux cours	600h	
Temps à tenir compte	240h	(600/2*80%)
Heures de travail manquées (par année)	304h	(38*8)
Solde dû	64h par an	

Salaire à 80%	4 200.00
manco de salaire mensuel	-
Heures à rendre sur 2 ans	128.00 soit env. 1 mois